

Département de la **SOMME**  
 Arrondissement d'**AMIENS**  
 Canton d'**AILLY SUR NOYE**  
**SISCO de l'Avre et de la Noye**

**Compte-Rendu du Conseil Syndical du 13 Octobre 2020 à DOMMARTIN :**

**Présents :**

Commune de Cottenchy : Messieurs Jérémy GAWLIK et Gérald PATAT  
 Commune de Dommartin : Mesdames Christine MORELLE et Fabienne PERONNET  
 Commune de Fouencamps : M<sup>r</sup> Yves-Robert LECONTE  
 Commune de Guyencourt : Mesdames Monique BLIN et Annie FOUGERAY  
 Commune de Remiencourt : M<sup>r</sup> Pascal TONNELIER et M<sup>me</sup> Carole GILSON

**Absents excusé(es) :**

Commune de Cottenchy : M<sup>me</sup> Béatrice BRIAULT  
 Commune de Fouencamps : M<sup>me</sup> Sylvie MONTIGNY

**Représenté(es) :**

Commune de Cottenchy : M<sup>me</sup> Béatrice BRIAULT par M<sup>r</sup> Gérald PATAT  
 Commune de Fouencamps : M<sup>me</sup> Sylvie MONTIGNY par M<sup>r</sup> Yves-Robert LECONTE

**Secrétaire de séance :** M<sup>me</sup> Carole GILSON

**ORDRE DU JOUR :**

- **Présentation détaillée par Mr CLAEYMAN de la mise à disposition du personnel,**
- **Discussion et questions sur le point précédent,**
- **Mise à disposition du personnel de la CCALN,**
- **Questions diverses :**
  - ↪ **évaluation des agents,**
  - ↪ **modification du circuit (transport scolaire),**
  - ↪ **achats urgents,**
  - ↪ **coopérative scolaire,**
  - ↪ **internet/téléphone,**
  - ↪ **projet Cottenchy**

**1) Présentation détaillée de la mise à disposition du personnel :**

Nous remercions Madame Claire DACHICOURT et Mr Gérald CLAEYMAN pour leur investissement et leur aide pour nous avoir apporter les informations sur le calcul des sommes à rembourser pour la mise à disposition du personnel cantine / garderie, atsem et secrétariat.

**Exposé en annexe.**

**2) Discussion et question sur le point précédent :**

Madame Christine MORELLE demande aux membres du bureau si nous prenons en compte l'annualisation et propose 3 scénarios à savoir :

- ↪ Autre mode de comptage au sein de la CCALN
  - ↪ On poursuit avec le mode de calcul actuel
- On sort de la Communauté de Commune Avre Luce Noye.

Mr Yves-Robert LECONTE, indique que l'avantage de la mise à disposition du personnel c'est le remplacement et est plutôt favorable.

Madame Christine MORELLE, mentionne qu'il lui semble bien d'avoir des agents de la fonction publique et qu'ils soient dans de bonnes conditions de travail.

Monsieur Pascal TONNELIER, annonce que la présentation a été claire.

Mesdames Monique BLIN et Annie FOUGERAY sont sceptiques sur les méthodes de calcul, mais souhaitent continuer avec la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

Madame Fabienne PERONNET, pense qu'il faut vraiment regarder sur une année. Ce sont des métiers mal payés alors que les personnes ont beaucoup d'enfants à la cantine.

Monsieur Gérald PATAT est d'accord pour continuer aussi.

Monsieur Jérémy GAWLIK est également d'accord, cela permet d'avoir la même qualité de vie pour les mois où elles ne travaillent pas.

Madame Christine MORELLE explique qu'il faut contrôler néanmoins. En 2019, il y avait tout de même 4 000 € de trop qui nous étaient facturés. Elle a vérifié toutes les factures dues.

Il faut prendre une décision rapidement.

Sur 2019 : On utilise les 44 000 € pour régler la dette de 2019 soit 22 240.08 €.

Sur 2020 : nous pouvons régulariser les 32 120.58 € sur le budget 2020 car il y avait un report de 44 000 €.

Madame Christine MORELLE indique que nous avons de quoi payer sans reprendre l'excédent et nous réglons la dette à hauteur de notre budget.

Après avoir entendu les remarques de tous les membres du bureau et les explications de la Présidente, les membres du bureau donnent leur accord à l'unanimité des membres présents pour régulariser la dette de cette façon.

### **3) Mise à disposition du personnel :**

Les conventions actuelles (à signer) courent jusqu'en 2023 (sauf pour l'ATSEM). Il est nécessaire de rajouter la mention « le temps de travail n'est comptabilisé que pendant le temps scolaire » (le contrat est annualisé).

Le syndicat approuve les conventions actuelles (après vérification des durées de travail hebdomadaires)

### **Questions diverses :**

☞ Évaluation des agents : Mesdames Fabienne PERONNET et Christine MORELLE ont rencontré chaque agent avant leur entretien à la Communauté de Communes Avre Luce Noye. Pas de notation pour cette année. La notation sera réalisée l'année prochaine en fonction des objectifs fixés.

Ce sont des agents sérieux principalement. Voir pour l'équité des répartitions des services.

Madame Lydie LEROY reste sur le temps du repas avec les petits désormais.

Il restera à améliorer la qualité du périscolaire (activité, jeux), peut-être un manque de formation. A envisager.

Madame Christine MORELLE va se renseigner pour un service civique.

Madame Fabienne PERONNET se pose des questions quant au personnel / au nombre d'enfants accueillis (garderie ou cantine).

☞ Achats urgents : Des devis sont à réaliser pour la pose de film sur les fenêtres (antisolaire)

Les agents n'ont pas de blouses ni de chaussure de rechanges. C'est à l'employeur de les fournir c'est-à-dire la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

Il est nécessaire d'acheter une machine à laver pour l'école maternelle qui à un coût d'environ 350 €, cela permettrait aussi de laver les torchons (car les agents les lavent chez elles).

- ↻ Coopérative scolaire : Madame Edwige BERNARD a reversé 822.49 € à Florence VANWESEMAEL sur le compte de l'Association « les écoles du Val de Noye ».
  
- ↻ Internet/téléphone : Le contrat ORANGE forfait internet et téléphone est obligatoire pendant 1 an. Il faut voir pour l'achat d'un petit portable. Et changer le téléphone fixe trop ancien
  
- ↻ Projet de Cottenchy : Monsieur Jérémy GAWLIK se pose plusieurs questions : espaces extérieurs non clôturé et coûts de fonctionnement de la salle des fêtes beaucoup plus élevés (plus le temps passé pour l'entretien plus long)  
Il faut savoir où on va en matière de budget et de frais de fonctionnement.  
Madame Fabienne PERONNET propose 1 embauche supplémentaire sur le midi.  
Peut-être que ce sera préférable en termes de coût. A comparer  
Pour la période hivernale, pourrait-on utiliser la salle des fêtes de Dommartin (un côté cantine et un côté animation uniquement pour le repas de midi. En priorité, demander aux agents si la salle est adaptée et si le service peut techniquement s'y dérouler.
  
- ↻ API (prestataire des livraisons de repas) : À partir de 2021, tout se fera par Internet, (cela pourrait alors se faire à la Mairie). Mais, il faut absolument une ligne fixe à la cantine surtout si nous avons besoin de contacter les pompiers.
  
- ↻ Réunion : Nous vous rappelons qu'une réunion « quote-part » est prévue le 25 Novembre 2020 à 18h à la salle des fêtes de Dommartin

La séance est levée à 20h30

La Présidente,  
Christine MORELLE